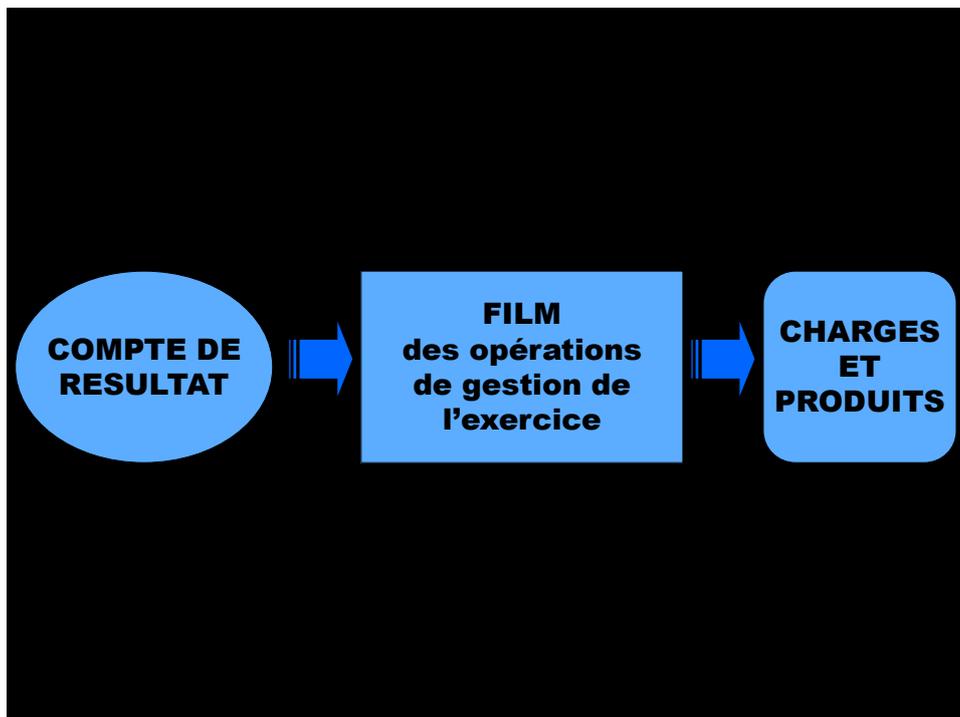


## 2. Le Compte de résultat : représentation de la gestion de l'activité de l'entreprise

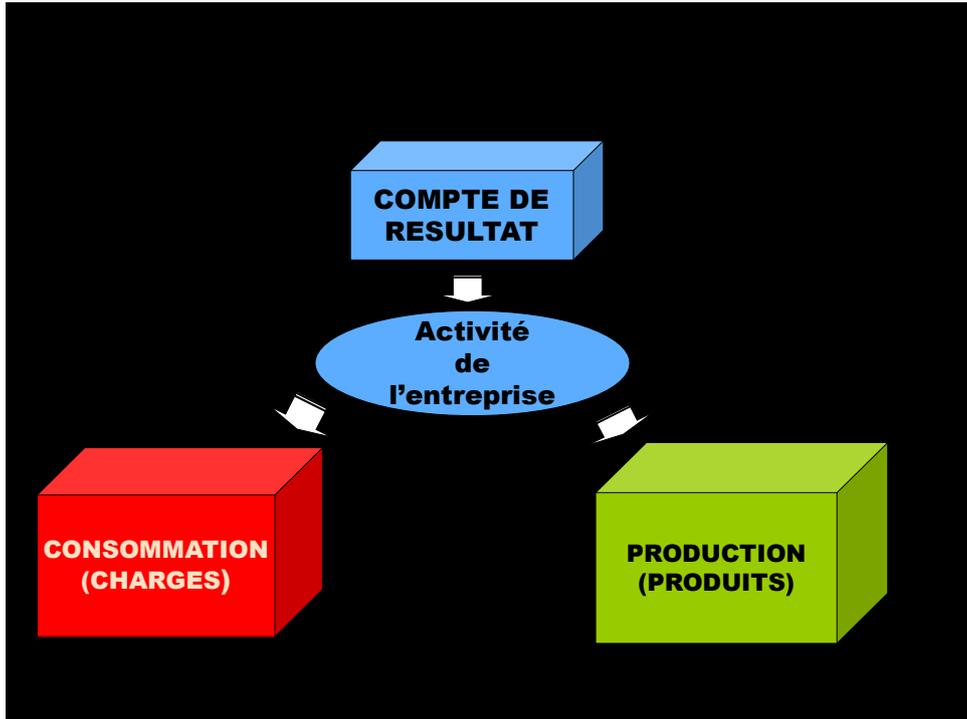
### 2.1 Définition

- Le compte de résultat est le document comptable qui récapitule les produits et les charges de l'exercice, sans qu'il soit tenu compte de leur date d'encaissement ou de paiement.
- Il permet donc d'éclairer sur le résultat des décisions de gestion.
- Il fait apparaître l'excédent ou le déficit de l'exercice déterminé par différence entre les produits et les charges de l'exercice (voir thème 1 pour la définition des produits et des charges)

53



54



55

## 2.2 Le compte de résultat des entreprises soumises au PCG

### 2.2.1 Logique de classification des éléments d'actif et de passif

Les produits et les charges sont classés selon leur nature :

Charges		Produits
Charges d'exploitation	Liés au cycle d'exploitation de l'entreprise.	Produits d'exploitation
Charges financières	Liés aux opérations financières de l'entreprise	Produits financiers
Charges exceptionnelles	Ne correspondant pas à l'activité courante de l'entreprise	Produits exceptionnels

56

## 2.2.2 Les produits et charges d'exploitation

### 2.2.2.1 Les produits d'exploitation

#### Les produits et les charges d'exploitation

##### produits d'exploitation

- Ventes de marchandises
- Production vendue, stockée
- Subvention d'exploitation
- Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions
- Autres produits

57

57

## Les ventes de marchandises

Il s'agit des ventes de marchandises de l'entité au cours de l'exercice  
Les marchandises sont des biens achetés dans le but d'une revente en l'état.

## Production vendue

La production vendue de biens:

Vente des biens produits ou transformés par l'entreprise.

La production de services:

ventes de travaux, études et de prestation

s de services exécutées.

- le poste comprend aussi les produits des activités annexes: locations diverses, ports et frais facturés ...

## Production stockée

la variation globale des stocks de produits finis et des encours de production de biens et de service au cours de l'exercice.

## Production immobilisée

Toute production sous-traitée, réalisée et conservée par l'entreprise pour elle-même en vue de constituer une immobilisation

58

## Subvention d'exploitation

Subvention dont bénéficie l'entreprise pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

## Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions

- Les reprises sur amortissements font suite à des erreurs constatées dans les dotations aux amortissements des années passées.
- Les reprises sur dépréciations, provisions font normalement suite à des extinctions ou diminutions de risques qui s'avèrent alors trop provisionnés.

59

### 2.2.2.2 Les charges d'exploitation

#### Charges d'exploitation

##### Achats de biens + variations de stocks

- Achats de Matières premières + Variation de stock
- Achats de Marchandises + Variation de stock
- Achats non stockés

##### Achats de services

##### Impôts et taxes

##### Charges de personnel

##### Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

##### Autres charges (dont activité sociale)

60

Les consommations de marchandises, c'est-à-dire le coût (à l'achat) des marchandises revendues :

Achats de marchandises + stock de début d'exercice - stock de fin d'exercice

Les consommations de matières premières :

Achats de matières premières achetées + stock de début d'exercice - stock de fin d'exercice ;

-Les autres charges externes (principalement des achats de services).

Les impôts et taxes

Les charges de personnel

Les dotations aux amortissements aux dépréciations et provisions ;

Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations et sur actif circulant

Dotations aux provisions concernant des charges ou risques liés à l'exploitation

61

## 2.2.3 Les produits et charges financiers

### 2.2.3.1 Les produits financiers

Les produits et les charges financiers

produits financiers

Revenus des immobilisations financières

Autres intérêts et produits assimilés

Reprises sur dépréciations et provisions

Produits nets sur cessions de VMP

62

### Revenus des immobilisations financières

- Il s'agit des revenus de titres de participation
- les revenus des titres immobilisés, des prêts.

### Autres intérêts et produits assimilés

- Il s'agit notamment des revenus des valeurs mobilières de placement et les escomptes financiers obtenus.

### Reprises sur dépréciations et provisions et transferts de charges

- Ce sont les reprises sur provisions pour risques et charges financiers ou les dépréciation des éléments financiers.

### Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement

Cette ligne constate le gain sur cession après compensation directe des prix d'achat et de vente des valeurs mobilières.

63

#### 2.2.3.2 Les charges financières

Les produits et les charges financiers

Charges financières

Intérêts et charges assimilées

Charges nettes sur cession de VMP

Dotations aux dépréciations amortissements provisions

64

## Intérêts et charges assimilés

Il s'agit des intérêts sur emprunts, des intérêts sur comptes courants et dépôts créditeurs, des intérêts bancaires et sur opérations de financement (escompte...), des pertes sur créances liées à des participations, des escomptes accordés.

Les services bancaires sont en revanche compris dans les charges externes.

## Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement

Cette ligne constate la perte nette, après compensation directe entre les prix d'achat et de vente

## Les dotations aux amortissements et aux provisions ;

Les dotations enregistrées pour constater la dépréciation des actifs financiers de l'entreprise (ex : amortissements des primes de remboursement des obligations, dépréciations des valeurs mobilières de placement).

65

## 2.2.4. Les produits et charges exceptionnels

### 2.2.4.1 Les produits exceptionnels

Les produits et les charges exceptionnels

produits exceptionnels

Sur opérations de Gestion

Sur opérations en Capital

Reprises sur dépréciations et provisions



66

### Produits exceptionnels sur opérations de gestion

Ils proviennent de débits et pénalités perçus sur achats et sur ventes, de rentrées sur créances amorties, de dégrèvements d'impôts...

### Produits exceptionnels sur opérations en capital

Ils naissent de la cession d'éléments d'actifs (incorporels, corporels ou financiers) et c'est le prix de vente de l'immobilisation qui est inscrit sur cette ligne.

### Reprises sur provisions et transferts de charges

Il s'agit des reprises sur provisions réglementées relatives aux immobilisations (amortissements dérogatoires) et aux stocks ou des reprises sur provisions pour dépréciations exceptionnelles.

67

#### 2.2.4.2 Les produits exceptionnels

**Les produits et les charges exceptionnels**

**Charges exceptionnelles**

**Sur opérations de Gestion**

**Sur opérations en Capital**

**Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions**

68

### Charges exceptionnelles sur opérations de gestion

Pénalités sur marchés, amendes fiscales et pénales, dons, subventions accordées, rappels d'impôts (autres que l'impôt sur les bénéfices)

### Charges exceptionnelles sur opérations en capital

Elles comprennent principalement les valeurs comptables des éléments d'actifs cédés.

De l'écart entre la valeur nette comptable des immobilisations vendues et leur prix de vente (inscrit en produits exceptionnels) naît la plus ou moins value de cession.

### Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions

À savoir les dotations aux provisions réglementées (immobilisations, stocks) ou pour risques exceptionnels.

69

## 8.4 Structure générale du compte de résultat

### 8.4.1 Une classification par nature

**Rappel 1** : Le PCG français impose des modèles d'états financiers précis.

**Rappel 2** : ces modèles sont amenés à évoluer

- Le compte de résultat du PCG présente les produits et les charges par nature (ventes de produits finis, ventes de marchandises, amortissements, salaires, achats de matières premières.)
- Ces postes de produits et de charges sont ensuite regroupés en rubriques correspondant au type d'opération ayant généré le produit ou la charge. On distingue 3 catégories d'opérations possibles:
  - Les opérations d'exploitation
  - Les opérations financières
  - Les opérations exceptionnelles

70

### 2.2.5 La présentation du compte de résultat

Le PCG autorise deux présentations distinctes du compte de résultat

#### 2.2.5.1 La présentation en comptes

<b>Charges</b>		<b>Produits</b>	
<b>Résultat (si bénéfice)</b>		<b>Résultat (si perte)</b>	
<b>Total</b>		<b>Total</b>	

**NB : Le résultat est placé du côté des charges (de façon à équilibrer les deux colonnes), s'il s'agit d'un résultat positif (bénéfice) et du côté des produits s'il s'agit d'un résultat négatif (perte)**

71

### Exemple de compte de résultat (en **compte**)

<b>Charges</b>		<b>Produits</b>	
Charges d'exploitation		Produits d'exploitation	
Charges financières		Produits financiers	
Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Participation des salariés			
Impôts sur les bénéfices			
<b>Résultat (Bénéfice ou Excédent)</b>	<i>ou</i>	<b>Résultat (Perte ou Déficit)</b>	
<b>Total</b>		<b>Total</b>	

72

### 2.2.5.2 La présentation en listes

-Le compte de résultat peut être présenté **en compte** ou en **liste**.

- Présentation **en liste** :

$$\begin{array}{r} \text{Produits} \\ - \text{charges} \\ \hline = \\ \text{Résultat} \end{array}$$

73

### Exemple de compte de résultat (en liste)

Produits d'exploitation	
- Charges d'exploitation	
<b>= Résultat d'exploitation (A)</b>	
Produits financiers	
- Charges financières	
<b>= Résultat financier (B)</b>	
<b>Résultat courant avant impôt (A+B)</b>	
Produits exceptionnels	
- Charges exceptionnelles	
<b>= Résultat exceptionnel (C)</b>	
- Participation des salariés (d)	
- Impôts sur les bénéfices (e)	
<b>Résultat de l'exercice (A+B+C-d-e)</b>	

74

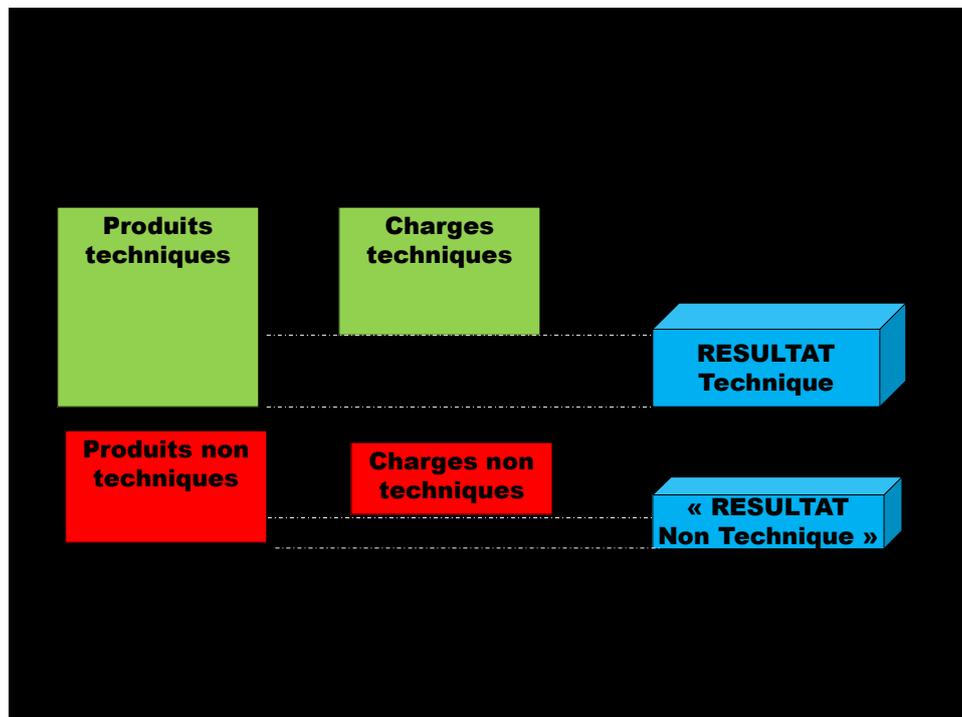
## 2.3 Le compte de résultat des entreprises d'assurance

### 2.3.1 La structure du compte de résultat

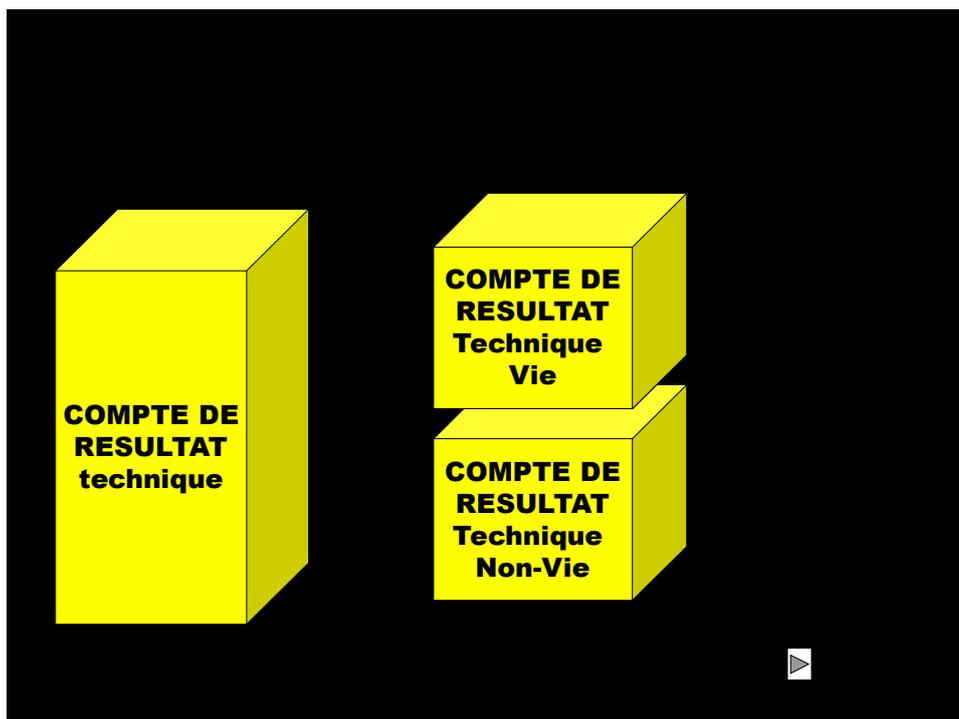
La Présentation du compte de résultat repose sur :

- Une distinction entre opérations techniques et non-techniques
- Un classement des charges par destination et non par nature
- Une distinction entre opérations vie et non-vie

75



76



77

### Une vision large du résultat technique

- Les charges et les produits techniques ne se limitent pas aux primes et sinistres (on trouve notamment, du côté des charges, les frais de gestion)
- Les activités non techniques sont les activités sans lien technique avec l'activité d'assurance
- Une partie du résultat financier est intégrée au résultat technique et une partie au résultat non technique

78

primes acquises				
Produits des placements alloués du compte non technique				
Autres produits techniques				
Charge des sinistres				
Charges des autres provisions techniques				
Frais d'acquisition et d'administration				
Autres charges techniques				
<b>Résultat technique des opérations Non-vie</b>				



79

### Résultat technique des opérations « vie »

Primes acquises				
Produits des placements				
Autres produits techniques				
Charges des sinistres				
Charge des provisions d'assurance vie				
Frais d'acquisition et d'administration				
Charges des placements				
Autres charges techniques				
Produits des placements transférés au compte non-technique				
<b>Résultat technique des opérations Vie</b>				

80

## Compte non-technique

Résultat technique des opérations Non-vie				
Résultat technique des opérations Vie				
produits des placements				
Produits des placements alloués du compte technique vie				
Charges des placements				
Produit des placements transférés au compte technique non-vie				
Autres produits non techniques				
Autres charges non techniques				
Résultat exceptionnel				
participation des salariés				
Impôts sur le résultat				
<b>Résultat de l'exercice</b>				

81

### 2.3.2 Les produits et charges techniques (non-vie)

#### Les Primes acquises

Il s'agit :

- Des Primes émises (« facturées ») de l'exercice

Diminuées de :

- La variation des primes non acquises (variation annuelles de la provision pour primes non acquises. En effet quand des primes émises se rapportent à deux exercices, au moment de l'inventaire, la part destinée à couvrir des risques sur l'exercice suivant est affectée à la provision pour primes non acquises)

#### Produits des placements alloués

Le résultat des placements (produits – charges des placements) est d'abord affectée au compte non technique et la quote-part liée à l'activité technique est ensuite « allouée » au compte de résultat technique. Le même montant est donc soustrait au niveau du compte de résultat non technique. (c.f. infra)

#### Autres produits techniques

Produits techniques accessoires dont les produits liés à la gestion pour compte de tiers

82

### Charge des sinistres

- Le montant des sinistres réglés dans l'année
- Les frais de gestion des sinistres
- La charge annuelle liée à la provision pour sinistres à payer

### Charge des autres provisions techniques

Charges des autres provisions techniques, principalement en non-vie la provision pour risque croissant, la provision mathématique des rentes, la provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques (cf infra).

### Frais d'acquisition et d'administration

Ensemble des frais liés à l'acquisition et à l'administration des contrats. Commissions versées à des tiers, frais généraux des services internes assurant ces activités.

### Autres charges techniques

Frais liés à l'activité d'assurance qui n'ont pas pu être rattachés à l'une des autres destinations (gestion des sinistres, acquisition ou administration des contrats, gestion des placements) Ex : frais de gestion pour compte de tiers, frais liés à la tenue des AG...

83

### 2.3.3 Les produits et charges techniques (vie)

#### Principales différences avec le « non-vie » :

#### Produits et charges des placements

En cas d'activités vie le résultat financier est calculé ici puis une part est affectée au résultat non-technique (cf infra)

#### Ajustement ACAV

Les ajustements ACAV (ajustement des contrats à capital variable) correspondent à la réévaluation à la date du bilan des placements relatifs aux contrats en Unités de Compte (UC)

84

### 2.3.4 Les produits et charges non techniques

Ce sont les produits et les charges sans lien avec l'activité d'assurance. Ils comprennent :

Une quote-part des produits et charges des placements non liés à l'activité d'assurance (liés aux capitaux propres).

Les autres produits et autres charges non techniques

Les produits et charges exceptionnels

se composent d'éléments de résultat sans lien avec l'activité d'assurance et ayant un caractère non récurrent.

85

### 2.3.5 L'affectation des charges par destination

Les charges techniques sont classées au compte de résultat par destination c'est-à-dire par « activité » à laquelle les charges constatées étaient destinées.

Les charges continuent d'être enregistrées chronologiquement dans des comptes de charges par nature

Elle sont périodiquement « déversées » (au minimum tous les 3 mois) dans les comptes de charges par destination :

**Frais d'acquisition des nouveaux contrats**

**Frais d'administration et de gestion des contrats en portefeuille**

**Frais de règlement des sinistres**

**Charges des placements**

**Autres charges techniques**

86

### **Frais d'acquisition des nouveaux contrats**

#### **Ensemble des frais liés à l'acquisition de nouveaux contrats:**

- **Commissions d'acquisition**
- **Frais des réseaux commerciaux**
- **Frais des services chargés de l'établissement des contrats, du développement,...**

87

### **Frais d'administration et de gestion des contrats en portefeuille**

#### **Ensemble des frais engagés pour la gestion des contrats existants**

##### **Commissions de gestion et d'encaissement**

**Frais des services chargés de la surveillance du portefeuille, de la réassurance, des frais de contentieux concernant les primes.**

**Frais liés à l'ensemble des actes administratifs effectués tout au long de la vie du contrat**

88

### **Frais de règlement des sinistres**

#### **Ensemble des frais engagés pour le traitement d'un dossier de sinistre**

- **Frais des services liquidation**
- **Commissions versées au titre de la gestion des sinistres**
- **Frais de contentieux liés aux sinistres**

89

### **Charges des placements**

#### **Ensemble des frais engagés pour la gestion des placements**

- **Frais des services de gestion des placements**
- **Commissions et courtages versés.**

90

### Autres charges techniques

**Ensemble des frais ne pouvant être affectés ni directement, ni par application d'une clé à l'une des destinations définies par le Plan Comptable, notamment:**

- Charges de direction générale
- Frais de Gestion relatifs aux opérations pour comptes de tiers.

91

## Le classement des charges par destination

### Classement par nature

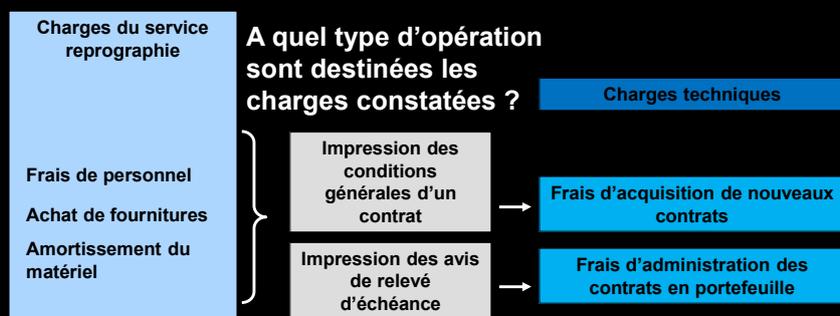
Charges du service reprographie	Charges d'exploitation :
Frais de personnel	charges de personnel
Achat de fournitures	Achats non stockés
Amortissement du matériel	Dotations aux amortissements et provisions



92

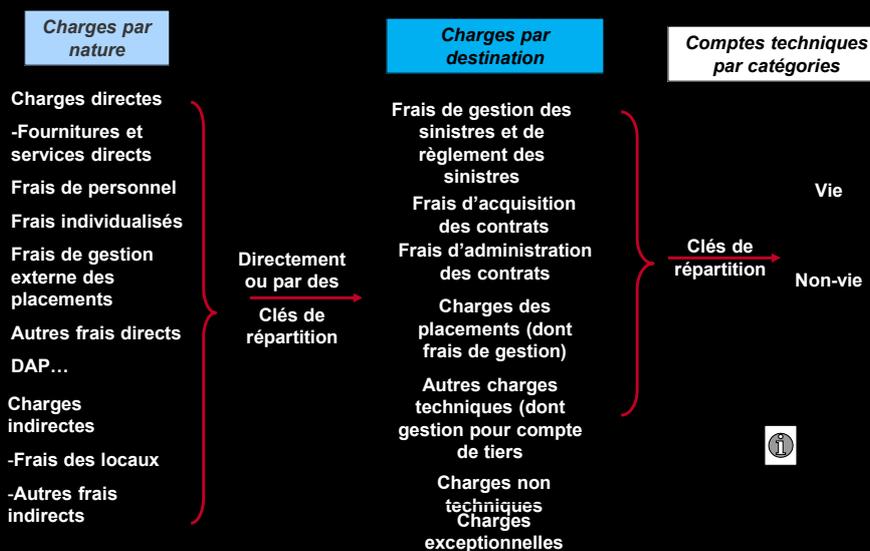
## Le classement des produits et des charges par destination

### Classement par destination



93

L'affectation des charges par nature aux charges par destination se fait soit directement (pour les charges directes), soit par le biais de clés de répartition (pour les charges indirectes) :



94

### 2.3.6 L'affectation des produits et de charges des placements

Les produits et les charges des placements sont affectés pour partie à partie technique du résultat; pour partie à la partie non technique

En effet si l'entité a des placements, et donc perçoit des produits des placements et subit des charges des placements c'est :

- En partie parce qu'elle a placé les provisions techniques qui correspondent aux engagements pris envers les assurés (donc en partie pour des raisons « techniques »)
- En partie parce qu'elle a placé une partie de ses fonds propres (donc en partie pour des raisons «non-techniques»)

La clé de répartition choisie est le poids respectif des provisions et des fonds propres au bilan (et pour la répartition entre technique vie et technique non-vie, le poids respectif des provisions « vie » et des provisions « non-vie »).